

FONDS d'INVESTISSEMENT CLIMATIQUES

FIP/SC.12/3/Rev.1
12 juin 2014

Réunion du Sous-comité du FIP
Montego Bay (Jamaïque)
28 juin 2014

Point 3 de l'ordre du jour

RAPPORT D'ACTIVITÉ SEMESTRIEL DU FIP (RÉSUMÉ)

DÉCISION PROPOSÉE

Le Sous-comité du FIP a examiné le document FIP/SC.12/3/Rev.1, *Rapport semestriel d'activité du FIP*, et se félicite de l'avancement des travaux du FIP dans les pays pilotes.

Le Sous-comité demande à l'Unité administrative des CIF de préparer en collaboration avec les BMD un document d'orientation sur le lien entre le financement des investissements du FIP et les mécanismes basés sur les résultats du programme REDD+ (Réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des sols), pour examen et approbation lors de sa prochaine réunion.

1. *Le rapport couvre la période allant du 1^{er} septembre 2013 au 31 mars 2014* et fournit un bilan du Programme d'investissement forestier (FIP), du portefeuille de projets et programmes financés par le FIP au titre des plans d'investissement avalisés, ainsi que des activités connexes.
2. Les plans d'investissement pour les huit pays pilotes du FIP ont été avalisés, ce qui conclut la phase de programmation pour les pays pilotes actuels. En collaboration avec les BMD concernées, les pays pilotes préparent et mettent en œuvre actuellement des projets et programmes visant à gérer les priorités REDD+ décrites dans les plans d'investissement.
3. Au 31 mars 2014, le financement par le FIP de 11 projets et programmes a été approuvé par le Sous-comité du FIP pour un montant total de 197,4 millions de dollars (169,26 millions de dollars de dons et 28,14 millions de dollars de prêts octroyés à des taux proches de zéro). Ces ressources devraient permettre de mobiliser un total de 741,42 millions de dollars de cofinancement (ratio de 1/3,8).
4. Deux projets du FIP (RDP lao et Mexique) sont en cours de mise en œuvre et font l'objet de décaissements de ressources du FIP.
5. Les décaissements cumulés du FIP sont passés de 4,5 millions de dollars fin juin 2013 à 8,5 millions fin décembre 2013.
6. Le portefeuille contient au total 38 projets et programmes, soit 24 projets et programmes convenus dans les plans d'investissement avalisés, neuf projets DGM (mécanisme spécial de dons en faveur des peuples autochtones et des populations locales) et cinq projets financés au titre de la réserve du FIP consacrée à la collaboration avec le secteur privé.
7. Environ 47 % du financement du FIP pour les projets et les programmes dans les plans d'investissement avalisés ont été approuvés par le Sous-comité du FIP. Soixante-dix-neuf pour cent de ces projets et programmes ont également reçu l'approbation des BMD, ce qui suggère une réserve solide et un processus d'approbation rationalisé depuis l'avalisation des plans d'investissement.
8. Selon le dernier bilan de la réserve, neuf projets et programmes devraient être soumis au Sous-comité du FIP pour examen et approbation de financement au cours de la prochaine période de rapport, et quatre projets devraient recevoir l'approbation finale par les BMD respectives.
9. Si l'on considère le portefeuille du FIP dans son ensemble (24 projets de plans d'investissement, neuf projets DGM et cinq projets de la réserve du FIP consacrée à la collaboration avec le secteur privé), neuf projets au total ciblent explicitement le secteur privé.
10. Trois problématiques stratégiques se dégagent en rapport avec le FIP, à savoir 1) le lien entre le financement des investissements du FIP et les mécanismes de paiement basés sur les résultats ; 2) la nécessité de mieux comprendre et de réduire la lenteur des décaissements et 3) la nécessité d'organiser des réunions périodiques au niveau national pour faire le bilan de l'avancement de la mise en œuvre des plans d'investissement du FIP et identifier des actions permettant de surmonter ces obstacles.

11. L'établissement de lien entre les investissements du FIP et les mécanismes de paiement basés sur les résultats soulève plusieurs questions et préoccupations : a) la dépendance vis-à-vis de futurs crédits carbone plus ou moins aléatoires pour pérenniser les résultats du FIP ; b) le problème posé par l'inclusion des réductions des émissions de gaz à effet de serre obtenues par les financements du FIP dans les paiements basés sur les résultats par le biais d'autres programmes REDD+ (question du double financement) et c) la crainte des contributeurs de financer les mêmes objectifs de résultats dans le FIP que ceux qui seraient rapportés comme étant leurs propres résultats dans un mécanisme basé sur les résultats (question du double rapport d'objectifs de résultats).

12. Étant donné ces préoccupations et l'intention manifestée par les autres pays pilotes du FIP de relier les investissements du FIP à des programmes basés sur les résultats dans le cadre REDD+, en particulier le Fonds carbone du FCPF, le Sous-comité du FIP peut être contraint de s'accorder sur une orientation claire concernant les possibilités de gestion transparente et acceptable de ce lien.

13. Les décaissements du FIP ont augmenté au cours de la période visée par le rapport, mais demeurent faibles et nettement au-dessous des prévisions. Le développement des projets et programmes est ralenti par plusieurs facteurs, notamment la complexité des projets du FIP liée à une approche multisectorielle, ainsi qu'à l'engagement, et dans certains cas, à la participation directe de divers acteurs, tels que les populations indigènes et les communautés locales ; les capacités limitées des pouvoirs publics ; le manque d'expérience des institutions financières locales dans les investissements forestiers durables et les difficultés inattendues pour mener à bien les activités (changement de priorités ou nécessité de redéfinir les activités par exemple).

14. Le FIP promeut une approche de la planification et d'exploitation de ses ressources axée sur la programmation et fondée sur le partenariat. Pour maintenir l'approche programmatique dans les pays pilotes du FIP tout au long de la mise en œuvre du plan d'investissement par le biais des projets et programmes, des réunions entre les parties prenantes doivent avoir lieu chaque année ou semestre pour faire le point sur l'avancement de la mise en œuvre du plan d'investissement. Des ressources du FIP ont été allouées dans le cadre d'un ou de plusieurs projets pour financer ces activités ciblées, et des fonds ont été mis à la disposition des BMD par le biais du budget administratif des CIF afin de leur permettre d'aider les pouvoirs publics à organiser ces réunions.

15. En mars 2014, l'Unité administrative des CIF a finalisé la première version d'une *boîte à outils de suivi et de rapport du FIP*, qui fournit des conseils détaillés sur les procédures de rapport pour chaque catégorie et un format commun pour l'établissement des rapports. La version préliminaire a été transmise à trois réviseurs indépendants pour commentaire et avis, puis modifiée et communiquée aux BMD et aux pays pilotes afin de recueillir leurs remarques et leurs contributions.

16. Les 14 et 15 mai 2014, l'Unité administrative des CIF a organisé un séminaire consultatif à l'intention des pays pilotes du FIP à Washington pour discuter de la version préliminaire de la boîte à outils et du format commun à adopter. La réunion s'est achevée par un accord sur la modification de cette version préliminaire de manière à refléter des situations nationales variées,

notamment en termes de capacités techniques et de ressources humaines dédiées au suivi et au rapport.

17. Il a été convenu que les pays pilotes du FIP commenceraient par développer un plan de travail pour le suivi et le rapport du FIP, en vue de définir en détail la marche à suivre, les délais, les rôles et responsabilités, ainsi que les besoins d'assistance technique et financière. Les pays devraient établir des rapports initiaux sur les thèmes s'inscrivant dans leur plan d'investissement et identifier les références des indicateurs utilisés pour chaque thème et objectif, le cas échéant. Le délai de soumission de ces rapports est fixé au 15 août 2014.

18. Au 31 mars 2014, deux des quatre projets et programmes du secteur privé financés au titre des plans d'investissement avalisés, ainsi qu'un autre projet du secteur privé parmi les cinq projets financés au titre de la réserve du FIP consacrée à la collaboration avec le secteur privé avaient reçu une approbation de financement du FIP.

19. Un examen de la réserve du FIP consacrée à la collaboration avec le secteur privé, ainsi que de la démarche adoptée et de l'efficacité dans la formulation d'idées innovantes sur les possibilités de participation du secteur privé au programme REDD+ sera effectué dans le cadre d'un autre examen, plus vaste celui-ci, des réserves pilotées dans les trois programmes ciblés par le Fonds climatique d'investissement stratégique (SCF). L'examen figurera à l'ordre du jour de la réunion du Sous-comité du FIP en novembre 2014.

20. Au cours de la période visée par le rapport, la BIRD a mené le processus de finalisation du *Cadre de directives opérationnelles du DGM*, en sollicitant les contributions du *Comité transitoire international des peuples autochtones et des populations locales* et des *agents de liaison du FIP* (Comité transitoire). En septembre 2013, les directives ont été avalisées par les coprésidents du Comité transitoire.

21. Ces directives constituent le fondement du programme du DGM et régissent la structure, ainsi que les rôles et responsabilités institutionnelles des divers acteurs du DGM. Des progrès importants ont été réalisés depuis la finalisation du *Cadre de directives opérationnelles du DGM*. Au 31 mars 2014, la BIRD avait sollicité des financements pour démarrer les travaux préparatoires dans six pays, à savoir le Brésil, le Ghana, le Burkina Faso, la RDC, l'Indonésie et le Pérou. La préparation de la composante internationale a également bien avancé.

22. La BIRD a facilité la sélection d'une agence d'exécution internationale pour la composante internationale du DGM en utilisant un processus d'appel d'offres international. Ce processus s'est achevé en décembre 2013 avec la désignation de Conservation International, USA comme agence d'exécution internationale.

23. Conservation International a entamé des pourparlers préliminaires avec les coprésidents du Comité transitoire aboutissant à l'élaboration d'un plan de travail et organisera une réunion du Comité transitoire vers la fin de l'année 2014.